

L'ASSEMBLÉE

LA lecture de la « Présentation générale du Missel romain » offre, à tous ceux qui sont attachés à la mise en œuvre de la liturgie dans leur paroisse ou communauté, un curieux mélange de déjà vu et de neuf. Connu l'*Ordo missae* dans ses grandes lignes car déjà vécu depuis plusieurs années, et les modifications récentes sont moins impressionnantes que ne le fut par exemple l'introduction de nouvelles prières eucharistiques. Connues la structure de l'assemblée chrétienne et ses divers ministères, et les formes de la participation du peuple chrétien à la célébration eucharistique. Mais c'est un fait nouveau que de les lire dans un document officiel destiné à présenter la manière dont l'Église romaine célèbre l'Eucharistie ; et, dans l'évocation de l'assemblée eucharistique offerte en ces pages, se laisse percevoir un accent nouveau.

Voir arriver ce que l'on a espéré et attendu permet de le redécouvrir. Il nous faut donc une fois encore, mais cette fois à partir du Missel romain, revenir sur « l'assemblée », pour dégager la place qui lui est attribuée dans la célébration et, à cette lumière, relire nos expériences et raviver nos efforts.

I. PRIMAUTÉ DE L'ASSEMBLÉE

Prépondérance de l'assemblée dans la célébration.

A la lecture de la « Présentation », revient en mémoire le n° 31 de la Constitution sur la liturgie : « Dans la révision

des livres liturgiques, on veillera attentivement à ce que les rubriques prévoient aussi le rôle des fidèles. » Cette fois, il faut dire que c'est chose faite et bien faite, pour autant que l'on puisse parler ici de rubriques, tant ce document en est éloigné par l'esprit et la rédaction, autant que la Constitution différerait elle-même d'un code. Il est vrai que le peuple des fidèles ne constitue pas toute l'assemblée, mais comme il en forme la masse la plus considérable, ainsi, dans la préoccupation de l'assemblée sous-jacente à notre texte, il est l'objet d'une très grande sollicitude.

L'assemblée tout entière nous est présentée dans les définitions de la messe qui ouvrent respectivement les chapitres I et II : « action du Christ et du peuple de Dieu organisé hiérarchiquement », « rassemblement du peuple de Dieu sous la présidence du prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur ». D'entrée de jeu, c'est le peuple de Dieu hiérarchiquement organisé, c'est-à-dire constitué en assemblée, qui s'offre à nos regards comme étant l'acteur de la célébration. De cette assemblée la « Présentation » ne fait pas l'analyse théologique. L'assemblée comme « mystère », c'est-à-dire assemblée de croyants, aux caractères hiérarchique, communautaire et transitoire, signe et réalisation locale de l'Eglise universelle¹, cède la place, comme il se doit ici, au visage de l'assemblée célébrante ; c'est dans la visée liturgique, qui est celle de l'agir, qu'elle est dessinée par maints traits épars. Mais, pour n'être pas exposée théoriquement, cette théologie de l'assemblée sous-tend les descriptions qui sont faites de son comportement et affleure un peu partout. Il en va de même des différentes formes de « présence du Seigneur » au sein de l'assemblée célébrante telles que les énumérait le n° 7 de la Constitution et qui réapparaissent ici aux moments opportuns (n°s 9, 28, etc.).

Dans cette assemblée, telle qu'elle est évoquée massivement aux premières lignes de la « Présentation » et apparaît peu à peu dans ses diverses composantes au cours des 341 articles de cette introduction au missel, le peuple des

1. Cette théologie de l'assemblée a été étudiée largement au cours des dernières années et, pour ce qui concerne *La Maison-Dieu*, a fait l'objet des articles successifs de A.-G. MARTIMORT : *L'assemblée liturgique*, dans LMD, 20, pp. 153-175 ; *L'assemblée liturgique, mystère du Christ*, dans LMD, 40, pp. 5-29 ; *Dimanche, assemblée et paroisse*, dans LMD, 57, pp. 55-84 ; *Précisions sur l'assemblée*, dans LMD, 60, pp. 7-34. Et tout le chapitre intitulé « L'assemblée », dans *L'Eglise en prière. Introduction à la liturgie* (ouvrage en collaboration, Desclée, 1965) en a repris l'essentiel.

fidèles trouve sa place, qui est la bonne. Bien sûr, parce qu'il est envisagé ici comme corps, donc dans sa distinction d'avec la tête, le peuple ne pouvait trouver, au chapitre III (Les offices et les ministères à la messe) la place que d'aucuns lui souhaitaient, c'est-à-dire la première, comme est situé « le peuple de Dieu » dans la Constitution sur l'Eglise (mais là il est envisagé dans sa totalité : hiérarchie et laïcs). Toutefois dans ce chapitre, sitôt exposés les offices et ministères de l'ordre sacré, viennent l'office et la fonction du peuple de Dieu, avant les autres ministères particuliers, fussent ceux qui gravitent autour de l'autel. On retrouve là une disposition significative en ce qui concerne l'assemblée : les deux pôles, célébrant et peuple, au service desquels s'exercent divers ministères.

Bien plus, le chapitre IV, classant et détaillant les diverses « formes » de célébration de la messe, souligne de manière décisive la prépondérance de l'assemblée. La messe normale, la « messe typique », est la messe avec peuple. A partir de cette forme commune de célébration se feront les modifications ou adaptations pour des cas particuliers, tels que la messe sans peuple, qui paraît être un cas limite, quoique légitime. Mais désormais c'est la présence du peuple qui est le critère déterminant de la forme de célébration : un peuple organisé hiérarchiquement sous la présidence du célébrant éventuellement aidé du diacre (n^{os} 59-61), un peuple qui fait jaillir de son propre sein le ministère du chant (n^o 63), un peuple pour qui s'exercent les ministères de la lecture, du commentaire, de l'accueil, des offrandes (n^{os} 66-69) et qui vit ainsi la célébration en assemblée, où « ministres et fidèles participent selon leur condition », ce qui est « de la plus grande importance » (n^o 2).

L'assemblée célébrante.

L'importance de la participation du peuple est telle que l'on peut dire qu'elle régit toute la « Présentation ». Voilà une donnée majeure. De même qu'on a pu écrire que « la structure générale de la messe, ses éléments et ses parties », tels qu'ils sont proposés au chapitre II, constituent désormais plus qu'un point de référence, une base sur laquelle devra prendre appui toute catéchèse de la messe, de même il faut dire que toute mise en œuvre d'une véritable participation des fidèles à l'action eucharistique devra se faire en référence à ces directives. C'est en vue de la participation

effective et plénière de tout le peuple que sont données brièvement mais en condensé les explications des rites (par exemple n° 54 : le sens de la prière eucharistique), ou que sont suggérées diverses manières de dire ou de faire (par exemple n° 36 : comment chanter le psaume responsorial). Les multiples modes de participation de l'assemblée sont bien mis en valeur au cours de ces pages.

Pour être la ratification des fruits de plusieurs années de recherches et d'expériences, ces indications officialisées n'en sont pas moins précieuses, non seulement comme points de référence mais comme expressions qui doivent être vécues en acte par l'assemblée en célébration. C'est encore la participation de toute l'assemblée qui commande la disposition et la décoration des églises (n° 253). C'est pour elle que sont requises impérieusement la visibilité de l'autel (n° 262) et la possibilité de célébrer face au peuple ; pour elle l'ambon, ce « lieu vers lequel se tourne spontanément l'attention des fidèles » ; pour elle une audition aisée, « grâce à l'emploi des moyens techniques modernes » ; pour elle une ornementation édifiante, au sens fort du mot.

Et parce que l'assemblée célébrante est celle qui agit *hic et nunc*, il est requis de « tenir compte de la nature de chaque assemblée et des diverses circonstances qui la caractérisent » (n° 3) ; le but de ce « tenir compte », qui revient un peu comme un leitmotiv au cours de toute la « Présentation », que ce soit au sujet du chant (n° 19), du choix possible des lectures (n° 313), des formulaires de messes (n° 316), des prières (n° 323), et d'une manière générale (n° 5), est toujours le même : « Faciliter chez les fidèles cette participation consciente, active et plénière du corps et de l'esprit. »

Bref, se trouve ici monnayé et appliqué de manière concrète le principe posé avec tant de vigueur par l'article 14 de la Constitution : « Cette participation pleine et active de tout le peuple est *ce qu'on doit viser de toutes ses forces* dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. » Devant une telle insistance il est impossible de se dérober : la primauté, dans la célébration, est à l'assemblée célébrante. Désormais, pour tout célébrant, ce qui doit être sa préoccupation constante, c'est l'assemblée.

II. LE CÉLÉBRANT ET SON ASSEMBLÉE

Sans entrer dans trop de détails puisque aussi bien d'autres articles de ce cahier traitent du chant, des rites nouvellement aménagés, ainsi que des « messes de groupes », il peut être utile de souligner quelques aspects de cette préoccupation constante.

Susciter l'assemblée.

Susciter l'assemblée², c'est d'abord opérer le rassemblement du peuple de Dieu. D'emblée, surgit la question du *lieu*. Si pour certaines églises rurales il ne fait pas problème, si les messes de groupes choisissent allègrement leur lieu (noter tout de même que la « Présentation » dit : « lieu honorable », à défaut d'église), pour une majorité de paroisses urbaines le lieu, qui demeure en tout état de cause un élément déterminant, pose, même aménagé au mieux des directives données, de redoutables problèmes. Pour exemple : quatre cents personnes, dans un édifice où deux mille tiennent aisément, avec vingt-cinq mètres de vide au-dessus de la tête, sont « perdues », et ni la sonorisation ni la visibilité n'y remédieront, car si la dimension verticale (de l'autel au peuple et vice versa) est assurée, la perception de la dimension horizontale (les fidèles entre eux) demeure conjecturale. L'utilisation de cryptes, l'aménagement de l'arrière-chœur, de chapelles absidiales, etc., est à chercher. Restent les cas momentanément insolubles. C'est un fait : pour ce qui est du lieu, certaines assemblées sont privilégiées, d'autres défavorisées.

Dans la mesure des aménagements possibles, le lieu devient alors conditionné par le *nombre*. Regrouper l'assemblée demeure le souci de tout pasteur. La dispersion des fidèles des messes matinales gagne les assemblées des heures plus tardives par suite de l'accroissement des dépla-

2. « Susciter l'assemblée. » Il faut bien choisir un terme. « Créer » l'assemblée est un peu inexact en ce sens qu'en tant que réalité mystique l'assemblée préexiste au rassemblement. « Convoquer » l'assemblée est insuffisant : il est facile de la convoquer, le résultat est souvent loin de répondre à la convocation.

cements, d'autant que la messe anticipée le samedi soir pompe une partie des fidèles des autres messes. On voit alors les paroisses procéder à un réajustement des horaires par réduction du nombre des messes. Mais le risque est réel de retomber dans la difficulté d'assemblées trop lourdes : peut-on dire qu'une assemblée dominicale habituelle de dix-huit cents personnes est encore à échelle humaine ? Grouper les fidèles le plus possible demeure une entreprise aussi louable que difficile en certain milieu, mais il n'est pas sûr que le coude à coude soit forcément l'idéal et qu'il ne puisse y avoir une véritable participation dans une assemblée comportant des « trous ».

Tout ceci suppose d'ailleurs que le peuple *soit là* au moment de la célébration. Et ici nous sommes loin du compte. Les situations sont d'ailleurs très variables. L'unique messe d'une paroisse rurale connaît des retards moins abusifs que beaucoup d'églises urbaines. (A preuve, ce propos recueilli récemment sur la bouche d'un de ces Normands attardés sur la place de la petite église du village : « Eh ! les gars ! les voilà qui " kyrillent " à l'intérieur, il est temps d'entrer ! ») Aux mesures draconiennes préconisées et, je l'avoue, expérimentées, telle la fermeture des portes, suscitant véhémentes protestations, me semble préférable une inlassable patience étayée par une catéchèse renouvelée, exprimée par des rappels incessants : nous ne sommes pas sortis, pour certaines générations ou couches entières de population, parisienne surtout, de la mentalité de messes « self-service », mentalité transportée dans les déplacements : « Allons voir, on trouvera toujours bien une messe ! » et on la prend là où elle en est. Ce qu'essaie aussi de pallier la réduction de l'horaire des messes.

Ce dégagement a d'ailleurs l'avantage, en aérant les célébrations successives, de permettre des rencontres avant la messe, rencontres avec les prêtres, rencontres entre chrétiens, et d'améliorer un peu le rassemblement. Notre-Dame de Paris a inauguré depuis quelque temps, avant la messe dominicale du soir, une audition d'orgue, et Saint-Sulpice s'apprête à en faire autant avant la messe de 11 heures : une partie de ces auditeurs est prête alors pour la célébration. Chacun cherche ses voies. Une des meilleures semble, là où elle est possible, la répétition des chants, quitte à mordre de deux ou trois minutes sur l'heure fixée pour le début de la messe. Si elle est bien menée, elle a

beaucoup d'avantages : elle peut faire « passer » beaucoup de choses, autres que techniques, elle permet une communication humaine, elle dégèle la fraction d'assemblée présente par les réactions et brefs échanges des uns avec les autres.

Nous touchons par là au problème de *l'accueil*, de l'accueil mutuel des participants. Les services d'accueil, là où ils existent, apportent une aide appréciable et toutes les possibilités n'ont pas encore été exploitées. Mais l'accueil mutuel touche aux problèmes du lieu comme au rite d'ouverture dont il sera traité plus loin.

Susciter l'assemblée c'est enfin la *faire exister en tant qu'assemblée*, lui donner conscience de son existence en tant que telle. Et c'est éminemment la fonction du rite d'ouverture : « Le but de ces rites est que les fidèles qui se réunissent réalisent une communion » (n° 24). Tel qu'il nous est donné dans la « Présentation » (nos 24-32), il est caractérisé par l'abondance, une abondance et une lourdeur, disons-le, décevantes. Ici ou là on a souligné ses quatre articulations essentielles : chant d'entrée, dialogue célébrant-peuple, acte pénitentiel, prière (collecte), le *Kyrie* étant supposé absorbé par l'acte pénitentiel, et le *Gloria* traité par prétérition, sa place en cet endroit étant, somme toute, assez encombrante. Le chant d'entrée est le plus apte, après l'accueil, à faire prendre corps à l'assemblée.

Mais ce qui paraît le plus heureux est l'intervention du célébrant pour introduire brièvement les fidèles à la messe du jour (n° 29). Elle vient, après la salutation, comme la première de ces quatre interventions « permises » au célébrant au cours de la célébration (n° 11). L'importance de cette parole humaine (non purement rituelle) n'échappera à personne. Tous les célébrants qui, dans des assemblées restreintes, par exemple à la messe quotidienne avec peuple, ont l'habitude de parler à leur peuple avant la célébration savent à quel point cette parole humaine contribue à rendre les fidèles perméables les uns aux autres. Il y a lieu de tout faire pour éviter la formule écrite ou stéréotypée et, sans tourner au bavardage, « parler » à l'assemblée qui « se constitue comme telle ». C'est d'ailleurs un des éléments positifs et bénéfiques des messes de groupes, que cette communication humaine qui permet à l'assemblée de se souder.

Quoi qu'il en soit, assemblée restreinte, messe de groupe, ou assemblée paroissiale dominicale — situation

« moyenne » qui est le type manifestement envisagé par la « Présentation » — le rite d'ouverture requiert de tout pasteur une attention extrême. Il lui faudra y appliquer l'étude, la réflexion, en « tenant compte de la nature de chaque assemblée et des circonstances qui la caractérisent », et une mise en place sans doute progressive et toujours soigneusement surveillée. Le temps de l'Avent sera idéal pour cette expérience. L'intégration du *Kyrie* dans l'acte pénitentiel et l'omission du *Gloria* en Avent devraient faciliter une première perception à partir de laquelle on pourra procéder aux élaborations successives.

De toutes les modifications apportées à l'*Ordo missae*, celle du rite d'ouverture apparaît pastoralement la plus importante en même temps que la plus délicate. Il importe de la réussir... au mieux : « le commencement est la moitié du tout », disait le vieil Aristote.

Organiser l'assemblée.

La structure de l'assemblée rappelée au chapitre III de la « Présentation » implique de la part des pasteurs le soin de veiller à la répartition des offices et ministères : que chacun fasse ce qui lui revient et cela seulement, car la participation s'exerce selon la diversité des ordres et des fonctions (n° 60). Il faut que le célébrant s'applique, dans toute la mesure du possible, à vouloir ne pas tout faire. Se substituer aux autres acteurs est une tentation brûlante surtout quand on croit, par présomption, et plus encore quand on sait, par expérience, qu'on ferait bien mieux que l'acteur en question.

La répartition des offices apporte quelque chose de plus important que la réussite immédiate : faire surgir peu à peu, à la conscience de chacun des membres, la figure de l'assemblée, c'est-à-dire de l'Eglise, « apparaissant telle qu'elle est constituée dans ses ordres et ses ministères divers » (n° 60). Mais aussi, en tant que président et chef de la prière, le célébrant ne saurait se démettre de son office propre. A cet effet, le nouvel agencement du rite d'ouverture, comme d'ailleurs les autres interventions confiées au célébrant : avant les lectures, avant la préface (n° 11), obligent à repenser, sans esprit revanchard, la place et le rôle du commentateur.

Aimer son assemblée.

Oui, comme on aime une épouse. Mieux : comme le Christ aime l'Eglise. D'un amour lucide, fruit d'une véritable connaissance. *Connaître* son assemblée, non seulement les personnes qui la composent (et dans les grandes paroisses il y aura toujours des visages nombreux sur lesquels nous ne pourrions pas mettre de nom), mais la connaître comme assemblée : savoir ses qualités et ses défauts, ses tendances et la manière dont elle réagit dans l'acte de la célébration, comme dans un jeu un coéquipier connaît et devine les réactions de son partenaire et y adapte son comportement pour mieux atteindre le but visé.

Et comme on ne connaît vraiment quelqu'un qu'en l'écoutant, le célébrant se doit d'*écouter* son assemblée, autant et plus qu'il la regarde. L'écouter en dehors de la célébration, par ce qui lui vient des divers membres, et pas seulement de façon unilatérale. A propos du choix de la messe et de ses différentes parties, la « Présentation » rappelle que l'accord sur telle ou telle option doit se réaliser entre tous ceux qui jouent un rôle dans la célébration, « sans exclure aucunement les fidèles... soit quant aux rites, soit quant à la pastorale et à la musique » (n° 73). Ce qui entraîne de ne pas s'accrocher mordicus à ses positions, de savoir, avec mesure, remettre en cause ses options.

Mais, dans la célébration même, il faut que le célébrant apprenne à écouter, tout au moins à entendre son assemblée. Ce n'est point là distraction de la prière : c'est application à la prière, qui est la prière de tous en un tout. Il faut que le célébrant ressente comme une brûlure si l'assemblée ne répond pas et qu'il perçoive pourquoi, afin d'y remédier s'il le peut ; il y a une espèce de silence qu'il faut entendre et qui ne trompe pas : silence impatient qu'il faut abrégé, silence vide qu'il ne faut pas prolonger, silence lourd de ferveur qu'il faut peut-être laisser se poursuivre. Il y a une manière de chanter qui traduit l'ennui, ou la fatigue, ou la mauvaise humeur, ou l'inapplication, et il y a le chant allègre, heureux, parfois ardent : à moi d'agir en conséquence. Si je sens que le chant fatigue ou endort l'assemblée, pourquoi ne passerais-je pas tout à coup à la « parole parlée », si elle doit réveiller mon peuple et le ramener à la vérité de son expression ? Et si l'exultation de l'assemblée envahit tout,

pourquoi, ne me laisserais-je pas gagner par la contagion de la ferveur, et ne pouvant plus m'exprimer autrement que par le chant, pourquoi n'y passerai-je pas, à l'intérieur de la célébration parlée, afin de délivrer ce qui demeurerait contraint ?

Aimer son assemblée c'est, fondamentalement, la *respecter*. Président de l'assemblée, le célébrant est à son service : « Le premier parmi vous sera celui qui sert. » Il n'est pas extérieur à la célébration mais au-dedans, le plus célébrant parmi tous les célébrants ; chef de la prière, il est un priant, le plus priant. « Lorsqu'il célèbre l'Eucharistie, il doit servir Dieu et le peuple avec dignité et humilité » (n° 60). Aussi bien, le nouvel *Ordo* lui permet, par l'acte pénitentiel du rite d'ouverture, de trouver cette juste place : pécheur parmi les pécheurs, avant d'être, dans la liturgie de la Parole, auditeur parmi des auditeurs. C'est pourquoi, à ces moments-là au moins, ses « monitions » gagneront à être formulées en « nous » plutôt qu'en « vous ». Et d'une manière générale tout dans sa parole, ses gestes, son comportement, traduira pour son assemblée une sorte de tendresse humaine assumée par la douceur évangélique.

En fin de compte, ce qui meut le célébrant c'est « le bien spirituel des fidèles », autre expression qui revient aussi comme un leitmotiv dans toute la « Présentation ». En vue du bien spirituel des fidèles, le choix des formulaires de messes (nos 313 et 316), l'aménagement du lieu de culte (n° 278) et même « ce qui contribue à une juste commodité des fidèles » dans l'organisation de l'église et de ses dépendances (n° 280). Et ce n'est ni par souci d'esthétisme, ni pour flatter le goût que la « Présentation » invite à ce que « les actions soient accomplies avec beauté » (n° 22), mais par cette forme profonde du respect qu'est la recherche du bien spirituel, car « une organisation et une exécution harmonieuse des rites facilitent beaucoup la participation profonde des fidèles à l'Eucharistie » (n° 313).

Animer son assemblée.

Lui faire trouver son âme, son âme à elle. C'est le rôle des diverses adresses du célébrant, de ces quatre interventions (n° 11) où la parole humaine, si elle est vraiment communication, fait trouver à l'assemblée cette âme com-

mune sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable célébration. C'est le rôle aussi de l'*homélie*. Au sujet de l'*homélie*, la « Présentation » (n° 41) est un peu faible, se contentant de renvoyer aux brefs paragraphes de l'Instruction *Inter Œcumenici*. On eût aimé voir souligner combien elle est le joint nécessaire entre la parole et le rite et comment elle doit ouvrir le cœur et l'esprit des fidèles rassemblés dans l'église *hic et nunc* au message proclamé pour eux ce jour-là.

En tout cas il paraît difficile aujourd'hui qu'il puisse y avoir une messe du peuple sans *homélie*, d'autant que le nouveau lectionnaire va accroître encore l'abondance de la parole de Dieu et sa variété. Avec discrétion le document rappelle qu'habituellement l'*homélie* est le fait du célébrant (n° 42). Faut-il un plaidoyer pour que le célébrant admette que l'*homélie* exerce une influence considérable sur l'âme commune de l'assemblée et sur la participation de celle-ci à la liturgie eucharistique ?

Ayant trouvé son âme, le peuple des fidèles l'exprime dans sa *participation*. Après ce qui en a été dit plus haut il n'est point nécessaire d'y revenir longuement. D'une manière générale, en plus de l'insistance qui s'exprime à toutes les pages, la « Présentation » donne quelques indications dans les n°s 14 à 17. On est heureux de constater à quel point le caractère dialogué de la célébration eucharistique a été souligné, et en conséquence la valeur de tout ce qui favorise le dialogue entre le célébrant et le peuple, et de lire que la participation des fidèles, par ces dialogues et acclamations, représente un minimum « qui doit être réalisé par les fidèles rassemblés, quelle que soit la forme de la messe » (n° 15).

Le chant voit confirmer son importante fonction, et tous les responsables de ce mode de participation se réjouiront de voir qu'il est traité ici avec discernement et souplesse, « en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée » (n° 19), ce qui appelle même discernement et même souplesse de la part de ceux qui ont à le mettre en œuvre. Parmi ceux-ci, le « meneur » de chant du peuple, nommé plus élégamment par la « Présentation », fait son entrée, pour la première fois si je ne me trompe, dans un document officiel (n° 64).

Plus délicate est la question des gestes et démarches, en vue desquels « on aménagera la place destinée aux fidèles

avec tout le soin désirable » (n° 273). Si aujourd'hui la procession de communion a été rétablie avec dignité et commodité en beaucoup d'églises, malgré les difficultés ou les obstacles venant des édifices eux-mêmes, on voit mal par contre comment peut « se manifester la participation des fidèles par l'oblation du pain et du vin » (n° 101) et que l'on puisse « recommander l'usage de faire présenter le pain et le vin par les fidèles » (n° 49). Il semble plutôt qu'il faille interpréter ceci comme une invitation à une catéchèse plus poussée sur la signification profonde de la quête (qui, elle, peut facilement être organisée dans sa « remontée » vers l'autel) comme prise en charge par les fidèles de leurs frères dans le besoin.

L'autre geste introduit officiellement par la « Présentation » est le rite de la paix par lequel toute l'assemblée se donne le signe de l'amour fraternel avant de partager l'unique charité du Christ dans la communion à son corps. Diverses expériences ont été entreprises un peu partout, proches les unes des autres. On ne peut dire qu'elles s'imposent de façon convaincante quant à leur valeur expressive. En attendant la décision des Conférences épiscopales (n° 56 *b*), il sera bon d'amener l'assemblée à percevoir la convenance impérieuse du signe du pardon mutuel et de l'amour avant la communion et à l'accomplir en vérité sous le mode qui lui sera proposé.

Le silence enfin est un mode éminent de participation. L'introduction du temps de silence après la communion depuis juin 1967 l'a prouvé. A plusieurs reprises la « Présentation » y revient (nos 32, 47, 56 *j*, et notamment 23). Ici aussi le discernement du célébrant doit s'exercer. On peut se demander en effet si des « petits bouts » de silence répartis à travers toute la célébration depuis la collecte jusqu'à la communion, en passant par la fin des lectures, l'après-homélie, au travers des intentions de la prière universelle, ont plus de valeur efficiente qu'un seul et bon temps de silence ménagé au moment où il convient le mieux.

Mais là où l'action du célébrant est primordiale pour animer l'assemblée dans sa participation, c'est dans le rythme que, comme tête de ce corps, il va imprimer à toute la célébration : respiration et reprise aux articulations majeures de la messe, élan et retombée des divers mouvements à l'intérieur de ces grandes structures, ton de voix proportionné et adapté aux diverses interventions, gravité

de la prière présidentielle ou animation de la récitation collective, mouvement interne du débit dans les passages en monologue de la prière eucharistique, vigueur et alacrité des dialogues et acclamations. Autant de choses sur lesquelles on n'insistera jamais assez pour que l'assemblée tout entière puisse exprimer ce qu'elle vit de manière adéquate³.

Préparer l'assemblée.

Peut-être eût-il fallu commencer par là. Mais la manière de préparer l'assemblée à la célébration eucharistique suivante est déjà contenue dans la célébration en cours. En tout cas le *renvoi* de l'assemblée au terme de la messe n'est pas sans incidence sur sa prochaine réunion. Il ne s'agit pas de laisser l'assemblée se dissoudre, se désagréger, mais, d'une part, dans la rupture même de son rassemblement, de lui faire percevoir l'impulsion avec laquelle elle va se projeter en avant pour communiquer au monde, par le témoignage de la foi, le dynamisme de l'espérance et la vie de charité, les dons de grâce et de salut dont elle a été bénéficiaire en la rencontre sacramentelle avec son Dieu ; et d'autre part lui faire entendre qu'elle est attendue à nouveau, chargée de tout ce qu'en la semaine qui vient elle aura à déposer dans l'action de grâce et la supplication de l'Eglise et du Christ. A cet effet, l'intervention du célébrant à ce moment (n° 11) est précieuse. « Afin que chacun retourne à ses occupations, en louant et bénissant le Seigneur », dit la « Présentation » (n° 57 b). Peut-être que, dans cette formule légère et à l'optique apparemment étriquée, les mots signifient plus qu'il ne paraît ?

Dans un tout autre ordre d'idées, il va de soi que le peuple chrétien doit être préparé à cette nouvelle étape de la réforme liturgique. Et où pourrait-il l'être mieux que dans son assemblée même ? Ce qui est sûr, c'est qu'il est impensable de le placer de but en blanc, sans catéchèse préalable, devant une célébration eucharistique modifiée ;

3. Ici plus qu'ailleurs il faut faire mention de la diversité. Tout autre sera l'animation d'une assemblée restreinte et celle d'une assemblée nombreuse, autre aussi celle d'une messe de groupe et celle de l'assemblée paroissiale dominicale. Mais révéler à l'assemblée son âme et en favoriser l'expression appropriée dépendra toujours pour une large part du célébrant. Les messes de groupe n'échappent pas à cette situation : le visage que le groupe se donne de lui-même dans son particularisme a besoin de s'épanouir en celui de l'assemblée célébrante, toujours signe de l'Eglise universelle.

qu'il faudra aussi lui fournir tous les instruments qui lui permettront de participer aux rites établis dans leur nouvelle forme. Ce qui paraît enfin pastoralement désirable, c'est de faire progresser peu à peu l'assemblée dans l'intelligence de ces modifications et dans leur accomplissement de mieux en mieux ajusté. C'est dire qu'on ne peut espérer atteindre du premier coup la solution idéale, d'autant qu'il faut toujours se réserver la possibilité de réajustements successifs. L'expérience le prouve : quelle que soit l'assemblée, faire marche arrière est toujours difficile et dommageable.

Préparer l'assemblée, c'est enfin *préparer avec l'assemblée*. S'il revient au pasteur d'organiser la célébration — et la tâche est lourde, requérant réflexion et engagement de la responsabilité pastorale — il ne peut ni ne doit le faire seul. Il faut relire ici le n° 73 de la « Présentation » : « La préparation pratique de chaque célébration liturgique doit se faire en bon accord entre ceux que cela concerne... Et aussi en écoutant les fidèles pour ce qui les concerne directement. » Si cette requête est facile vis-à-vis d'assemblées restreintes ou « groupes », il en va différemment de la masse que représente une assemblée dominicale moyenne. Ici les corps intermédiaires doivent jouer à plein, qu'ils s'appellent équipe liturgique globale ou commissions spécialisées : du service d'accueil, des lecteurs, etc. Mais il faut veiller à ce que puissent remonter jusque-là les aspirations des fidèles. Et les réunions (ou « assemblées ») paroissiales doivent permettre un contact direct entre les fidèles participant à l'assemblée et les ministres du culte. Après quelque temps d'expérimentation du nouvel *Ordo missae*, cette confrontation s'imposera. Car le principe énoncé dans la « Présentation » et sous-jacent à sa rédaction ne saurait être écarté, à savoir : « Tenir compte de la nature de chaque assemblée et des diverses circonstances qui la caractérisent. »

D'une manière plus précise, le choix des messes, des lectures, des prières, qui, dans des limites précises, offre de nombreuses possibilités de renouvellement, doit être fait en vue du « bien spirituel des fidèles ». Si cette visée exclut que le prêtre impose ses préférences (n° 316), elle requiert par contre une « adaptation de la prière aux besoins des fidèles, de l'Eglise et du monde » (n° 320). Le pasteur soucieux de « préparer » son assemblée, d'une manière plus large que la satisfaction immédiate, ne sau-

rait oublier que l'organisation de la liturgie selon les éléments proposés par l'Eglise rejoint déjà les véritables besoins des fidèles, les intégrant dans ceux de tout le peuple de Dieu. Ainsi du lectionnaire ferial, qui joue le rôle d'une lente et cohérente assimilation de la parole de Dieu dans sa variété et son unité, et dont on ne s'écarterait pas habituellement sans dommage ; ainsi du caractère des divers temps liturgiques au cours desquels l'Eglise « déploie tout le mystère du Christ » et « réalise la formation des fidèles »⁴, et qu'on ne saurait mépriser par des choix arbitraires et désordonnés sans échapper, sous prétexte d'adaptation pastorale, à ce que l'Eglise offre de meilleur aux siens pour leur bénéfice spirituel. Un exemple parmi mille autres, où l'on voit que *préparer* avec l'assemblée, c'est déjà *éduquer* l'assemblée.

*
**

L'abondance même de ces pages nous amène à conclure que la « Présentation générale du Missel romain » nous incite à une nouvelle réflexion et à de nombreux efforts dans cela même qui, à sa lecture, nous paraît largement connu et passablement acquis. Si, dans ses orientations et directives, elle ne satisfait sans doute pas les désirs et les requêtes de chacun, si on peut y déceler des lacunes ou regretter le maintien de certaines dispositions antérieures, en ce qui concerne l'assemblée liturgique elle apporte une confirmation encourageante au travail entrepris jusqu'ici et une pressante invitation à le poursuivre. Essayer de la mettre loyalement en œuvre, dans toutes les possibilités et ouvertures qu'elle offre, avec intelligence, courage et esprit d'invention, sera favoriser l'action de l'Esprit pour le rassemblement dans la foi du Corps du Christ au sein du mystère eucharistique.

Paul CNEUDE.

4. *Normes universelles de l'année liturgique et du calendrier*, n° 1.